

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 mars 2023

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - Mme Petra LAURAIN - Mme Nicole DELAVILLE - Mme Agnès JEANMICHEL - M. Régis BELGERI - M. Pascal FERRARD - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - Mme Thérèse LALOGÉ - M. Patrick ALBERTOLI - M. Anthony SCHIARATURA

Excusés:

M. Christophe DEMARQUE pouvoir à Mme Nicole DELAVILLE

Mme Sylvie PALUMBO pouvoir à M. Pascal FERRARD

M. Thibault HEINTZ pouvoir à M. Jean-Marc BOUSCHBACHER

Mme Yasmine AKSU

Date de la convocation : 17 mars 2023

Début du conseil : 20 h

Monsieur le Maire demande d'ajouter les points suivants :

14 - changement de dénomination APAVE

15 - convention de mise à disposition de locaux France-Services

16 - convention d'opération de revitalisation du territoire

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

1 - Autorisation droit de chasse (*à l'adjudicataire*)

2 - Personnel Communal : modification tableau des effectifs

3 - Urbanisme : approbation du Projet Aménagement et de Développement Durable (*futur Plan local urbanisme intercommunal*)

4 - Conventions : - mise à disposition :- salle A. POIROT aux Restos du Cœur
- mise à disposition de salles à l'Ass. SIEL BLEU

5 - Communauté de Communes : convention de mise à disposition de personnel

6 - Ecole St Clément (*Martigny*) : demande subvention – voyage scolaire

7 - SDANC : avis sur demandes adhésions et retrait

8 - Barbeline : régularisation travaux portail

9 - Finances : paiement des bons d'achats

10 - Budgets : approbations des comptes de gestion

11 - Budgets : votes des comptes administratifs

12 - Budgets : affectations de résultats

13 - Vote des taux de fiscalité

Questions diverses

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 24 février 2023 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 – AUTORISATION DROIT DE CHASSE Autorisation droit de chasse (à l'adjudicataire) (délibération n° 2023.03.24/01)

Monsieur le Maire indique qu'il est saisi d'une demande de Mr VIENNOT Jean-Claude, adjudicataire de la forêt communale qui demande d'abandonner le droit de chasse sur les parcelles 18 – 17- 16 – 15 – 14 – 12 - 19 afin de réguler les espèces de chevreuils et sangliers. En compensation il nous offre une dizaine de plants forestiers.

Il est rappelé que les parcelles concernées étaient exclues du plan de chasse depuis 2016 afin de protéger les habitations situées à proximité.

Après explications et débats il est proposé de n'autoriser la chasse à l'affût que sur les parcelles 12 et 14 pour préserver les jeunes plantations qui sont en cours.

Le Conseil par 8 pour, 4 contre et 1 abstention accepte cette proposition

2 – PERSONNEL COMMUNAL : modification tableau des effectifs (délibération n° 2023.03.24/02)

Monsieur le Maire précise qu'un agent peut bénéficier d'un avancement de grade.

A cet effet il y a lieu de modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous :

- Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe au lieu d'Adjoint Technique Territorial.

A l'unanimité, le conseil accepte cette modification.

3 – URBANISME : approbation du Projet Aménagement et de Développement Durable (futur Plan local Urbanisme Intercommunal) (délibération n° 2023.03.24/03)

Le futur Plan Local Urbanisme Intercommunal élaboré par plusieurs bureaux d'études : ESTERR (Espace et Territoire), ECOLOR, MÉTIS Ingénierie, ACEIF et mp2I à la demande de la COM COM est présenté.

Celui-ci comporte 5 orientations principales :

- Nature et forêt, territoire attractif et identitaire : attractivité, ambition démographique et habitat : combien ?, comment ?, pour qui ? ;
- Qualité résidentielle, patrimoniale et architecturale : modernisation de l'habitat ancien, valorisation urbaine et villageoise, enjeux contemporains ;
- Valorisation des ressources locales : zones d'activités économiques, tourisme, commerces, agriculture et forêt ;
- Environnement, biodiversité et transition énergétique : nature et grand paysage, risques et nuisances, énergie et climat ;
- Qualité du cadre de vie et du bien vivre ensemble : services publics, mobilités, petite enfance et enfance jeunesse, santé et solidarité, sports et culture.

Ce volumineux dossier a été présenté à la conférence des maires du 28 février dernier à laquelle 3 de nos conseillers communautaires ont participé.

Ce document doit être validé par toutes les communes composant la COM COM.

Monsieur le Maire demande si les membres présents ont des remarques ou interrogations sur ce document qui leur a été transmis par mail le 9 mars.

Après concertation, le Conseil accepte, à l'unanimité, le projet présenté.

4 - CONVENTION : mise à disposition : salle A. POIROT aux Restos du Cœur et à la salle des fêtes pour l'Association siel bleu (délibération n° 2023.03.24/04 - délibération n° 2023.03.24/04.1)

1) En raison des travaux aux anciens abattoirs, les locaux des restos du cœur, rue de la gare, ne sont plus accessibles. Ils ont intégré pour quelques mois la salle A. POIROT, impasse du groupe scolaire.

Leur antenne d'Épinal nous demande d'établir une nouvelle convention.

A l'unanimité, les Conseillers, décident de passer une nouvelle convention consécutive à ce changement d'adresse.

2) Monsieur le Maire signale que suite à la demande des participants l'association SIEL BLEU a décidé de poursuivre ses séances d'activités physiques adaptées de mars à fin mai.

Celles-ci se dérouleront à la salle des fêtes suite à l'indisponibilité de la Salle Poirot comme indiqué ci-dessus.

A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition et décide de fixer une participation d'un montant de 75 €.

5 - Communauté de Communes : convention de mise à disposition de personnel (délibération n° 2023.03.24/05)

Suite au départ de l'agent comptable en décembre 2022, il a fallu pallier à cette absence pour assurer la continuité du service (salaires, mandatement, etc).

Monsieur le Président de la COM COM a mis à disposition deux agents titulaires de manière ponctuelle et en fonction du service pour les mois de décembre 2022 à février 2023 inclus. A partir du 1^{er} mars, la nouvelle comptable, Madame Christelle EMANUEL a pris ses fonctions.

A l'unanimité, les membres du Conseil, décident de passer convention et de reverser la rémunération des agents étant intervenus sur ce poste.

6 - ÉCOLE St Clément (Martigny) : demande subvention – voyage scolaire (délibération n° 2023.03.24/06)

Une demande de subvention émanant de l'Ensemble Scolaire Saint-Clément pour deux collégiens darnéens inscrits au voyage en Angleterre du 15 au 19 mai 2023 nous est parvenue.

A l'unanimité, le Conseil, décide de verser 50 € pour chaque écolier, collégien darnéens aux voyages scolaires émanant des écoles maternelles, primaires, collèges sur justificatif.

7 - SDANC : avis sur demandes adhésions et retrait (délibération n° 2023.03.24/07)

Le SDANC nous informe que :

- la commune de MAXEY SUR MEUSE a notifié son retrait

- les communes de

- Ameuvelle
- Belmont sur Vair
- Lironcourt
- Malaincourt
- Relanges
- Rupt sur Moselle
- Saint Etienne les Remiremont

ont demandé leur adhésion à la compétence "réhabilitation"

- Ameuvelle
- Malaincourt
- Relanges
- Saint Etienne les Remiremont

pour la compétence "entretien"

- La Communauté de Communes de Hautes Vosges

- La Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges pour les compétences contrôle, réhabilitation et entretien. Les Conseillers, à l'unanimité, acceptent ces propositions.

8 -BARBELINE : régularisation travaux portail (délibération n° 2023.03.24/08)

Les réparations, l'entretien du portail de la Barbeline étaient jusqu'alors supportés par la copropriété. Or, celui-ci étant sur voie communale il y a lieu de les incorporer dans le budget "réhabilitation bâtiment route de Vittel" soit un montant de 5 972,32 € représentant la cote part des factures réglées en 2022 par l'agence Century 21.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord.

9 – FINANCES : paiement des bons d'achats (délibération n° 2023.03.24/09)

Une facture d'un commerce local nous est parvenue relative à deux bons d'achat qui avaient été émis en 2021 à deux darnéens qui avaient répondu à l'invitation du repas de l'âge d'or qui malheureusement avait été annulé.

Les membres, à l'unanimité, donnent leur accord au règlement sur l'exercice 2023.

10 - 11 et 12 VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET AFFECTATION

DES RÉSULTATS (délibération n° 2023.03.24/10 délibération - n° 2023.03.24/10.1- délibération n° 2023.03.24/10.2 - n° 2023.03.24/10.3 – n° 2023.03.24/10.4 - n° 2023.03.24/10.5 - délibération n° 2023.03.24/11 – délibération n° 2023.03.24/11.1 – délibération n° 2023.03.24/11.2 – délibération n° 2023.03.24/11.3 - délibération n° 23.03.24/11.4 – délibération n° 2023.03.24/11.5 – délibération n° 2023.03.24/12 – délibération n° 2023.03.24/12.1 – délibération n° 2023.03.24/12.2 - délibération - n° 2023.03.24/12.3 - délibération n° 2023.03.24/12.4)

Budget commune

Monsieur Patrick ALBERTOLI fait lecture du compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Régis BELGERI vérifie en concomitance le compte de gestion. Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 12 voix pour le compte administratif et 13 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		317 414,70		459 174,30
Opérations de l'exercice	332 072,44	792 131,59	804 259,72	1 074 535,23
TOTAUX	332 072,44	1 109 546,29	804 259,72	1 533 709,53
Résultats de clôture		777 473,85		729 449,81
Restes à réaliser	2 463 556,00	1 550 983,00		
Totaux cumulés	2 795 628,44	2 660 529,29	804 259,72	1 533 709,53
Résultats définitifs	135 099,15			729 449,81

Budget Eau

Monsieur Patrick ALBERTOLI fait lecture du compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Régis BELGERI vérifie en concomitance le compte de gestion. Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du

Receveur Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 12 voix pour le compte administratif et 13 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		249 085,46		45 828,45
Opérations de l'exercice	85 939,26	105 141,30	198 669,05	200 407,62
TOTAUX	85 929,26	354 226,76	198 669,05	246 236,07
Résultats de clôture		268 287,50		47 567,02
Restes à réaliser	153 246,00	0		
Totaux cumulés	239 185.26	354 226,76	198 669,05	246 236.07
Résultats définitifs		115 041,50		47 567,02

Budget assainissement

Monsieur Patrick ALBERTOLI fait lecture du compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Régis BELGERI vérifie en concomitance le compte de gestion. Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 12 voix pour le compte administratif et 13 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats reportés	195 648,07			2 467,88
Opérations de l'exercice	218 888,19	905 138,40	82 937,73	91 695,01
TOTAUX	414 536,26	905 138,40	82 937,73	94 162 ,89
Résultats de clôture		490 602,14		11 225,16
Restes à réaliser	302 725,00			
Totaux cumulés	717 261.26	905 138,40	82 937,73	94 162,89
Résultats définitifs		187 877,14		11 225,16

Budget forêt

Monsieur Patrick ALBERTOLI fait lecture du compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Régis BELGERI vérifie en concomitance le compte de gestion. Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 12 voix pour le compte administratif et 13 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats reportés	175,81			57 726,99
Opérations de l'exercice	0	10 638,81	43 183,45	28 087,98
TOTAUX	175,81	10 638,81	43 183,45	85 814,97
Résultats de clôture	175,81	10 463,00		42 631,52
Restes à réaliser	20 000,00	0		
Totaux cumulés	20 175,81	10 638,81	43 183,45	85 814,97
Résultats définitifs	9 537,00			42 631,52

Budget réhabilitation bâtiment

Monsieur Patrick ALBERTOLI fait lecture du compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Régis BELGERI vérifie en concomitance le compte de gestion. Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 12 voix pour le compte administratif et 13 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		29 058,01		42 039,91
Opérations de l'exercice	32 454,92	0	25 546,58	51 158,62
TOTAUX	32 454,92	29 058,01	25 546,58	93 198,53
Résultats de clôture	3 396,91			67 651,95
Restes à réaliser	280,00			
Totaux cumulés	32 734,92	29 058,01	25 546,58	93 198,53
Résultats définitifs	3 676,91			67 651,95

Budget l'Hexagone

Monsieur Patrick ALBERTOLI fait lecture du compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Régis BELGERI vérifie en concomitance le compte de gestion. Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 12 voix pour le compte administratif et 13 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats reportés	14 079,66			34 718,69
Opérations de l'exercice	9 007,68	14 079,66	44 916,21	24 616,64
TOTAUX	23 087,34	14 079,66	44 916,21	59 335,33
Résultats de clôture	9 007,68			14 419,12
Restes à réaliser				
Totaux cumulés	23 087,34	14 079,66	44 916,21	59 335,33
Résultats définitifs	9 007,68			14 419,12

13 – VOTE DES TAUX de fiscalité (délibération n° 2022.03.24/13)

Monsieur le Maire distribue à chacun l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Comme la base foncière a augmenté d'environ 7%, le Conseil, après concertation décide, à l'unanimité, de conserver les taux appliqués en 2022 à savoir :

- Taxe foncière bâti : 39.49 %
- Taxe foncière non bâti : 34.08 %
- Taxe d'habitation 23,07 %

L'application de ces taux sur les bases d'impositions prévisionnelles 2023 communiquées par la DGFIP produira la somme de 465 103,00 €.

14 – APAVE : changement de dénomination (délibération n° 2023.03.24/14)

Le groupe APAVE a adapté son organisation en deux entités filiales détenues par APAVE SA soit :

- APAVE Infrastructures et Construction France ;
 - APAVE Exploitation France,
- à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette nouvelle organisation n'a aucune conséquence sur le marché qui nous lie (réhabilitation de la Rue de la République), celui-ci a été transféré à la nouvelle entité APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE.

A l'unanimité, le Conseil prend note de cette nouvelle entité juridique.

15 – CONVENTION de mise a disposition de locaux (délibération n° 2023.03.24/15)

Il y a lieu de passer une convention avec le PETR du Pays d'Épinal, la COM COM et la commune concernant la mise à disposition de locaux gratuits, appartenant à la COM COM, d'une superficie d'environ 50 m² ainsi que le poste de l'agent communal à mi-temps, cofinancé par la COM COM, pour accueillir et animer le site France services situé au 43, rue de la république.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de passer cette convention.

16 – CONVENTION d'Opération de Revitalisation du Territoire (délibération n° 2023.03.24/16)

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'établir, à l'échelle intercommunale, une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) avec la Communauté de Communes et les différents partenaires publics du projet de revitalisation conformément à la Loi du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN).

L'ORT est un document contractuel entre la Communauté de Communes, les trois communes engagées dans le programme Petites Villes de Demain

(Monthureux-sur-Saône, Lamarche et Darney), le Conseil Régional Grand Est, le Conseil Départemental des Vosges et l'Établissement Public Foncier Grand Est.

Darney ayant validé son projet de revalorisation en janvier 2021 est la première des trois communes concernées à prendre part à cette convention.

A l'unanimité, cette proposition est retenue.

Informations et questions diverses

- **point** sur les travaux : anciens abattoirs et rue de la République ;
- **compte rendu** de la réunion avec les commerçants ;
- **Mr Kontor** nous signale que les plantations dans la parcelle 12 ont commencé : 50 érables et les protections à gibier. 5 essences seront encore plantées cette année au fur et à mesure des livraisons de plants par les pépinières ;
- **le service de facturation** du SICOTRAL indique qu'il sera en mesure de procéder à la facturation des ordures ménagères courant mai. Cette redevance correspondra à la période du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2023. La trésorerie pourra proposer un échéancier de paiement aux usagers qui éprouveraient des difficultés pour régler la somme demandée ;
- **projet Fodex** : les 30 membres du Comité National d'Orientation de l'ONF sont venus vérifier l'éligibilité de la forêt de Darney-la Vôge au label Forêt d'Exception par un circuit en bus au départ du Val d'AJol jusque Darney ;
- **suite camping** : ça avance ! Le terrain est nettoyé, le propriétaire l'a mis en vente sur le "bon Coin". Un acquéreur potentiel a demandé un RV en commune pour connaître les contraintes du site ;
- **le CADA** nous informe que des familles en provenance d'Afghanistan, de Bosnie et de Colombie occupent des appartements aux HLM du Grand Jardin. Une famille albanaise composée de 4 adultes et d'un enfant de 4 ans doit arriver prochainement ;
- **visite** dans le bâtiment des restos du cœur en prévision de travaux : abattre et remonter un mur de séparation ; refaire des enduits ; repeindre les portes ; mettre de l'isolation devant 2 ouvertures ;
- **le logement** communal est à nouveau disponible : la locataire potentielle abandonne sa réservation.

Dates :

- la Semaine des Arts à partir du 25 mars jusqu'au 2 avril : inauguration le samedi 25 à 19 h à la MPT ;
- 25 mars : loto JSP à 20 h au gymnase ;
- 29 mars à la COM COM, AG de l'office du tourisme à 20 h ;
- 30 mars : commission des finances à 19 h30 ;
- 6 avril : réunion publique avec la gendarmerie à la salle des fêtes à 17 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

Darney, le 24 mars 2023

La secrétaire de séance,
N. DELAVILLE



Y. DESVERNES

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué

